

---

## Compte-rendu du Conseil d'établissement

du mardi 17 octobre 2017

---

### Présentation du Conseil d'établissement

« Tout établissement catholique d'enseignement se dote d'un conseil d'établissement » indique le statut de l'Enseignement catholique en France publié le 1<sup>er</sup> juin 2013 (article 120). Cette structure doit être « un lieu privilégié de rencontre, de partage et de concertation entre tous les membres de la Communauté éducative, à laquelle il contribue à donner sa cohérence » (article 19)

Le conseil d'établissement est une instance indispensable de concertation et de dialogue. Il est présidé par le Chef d'établissement.

Parmi toutes les instances qui participent au pilotage et à l'animation d'un établissement, le conseil d'établissement est la seule qui réunisse sous la responsabilité du chef d'établissement les représentants de toute la communauté éducative dont il manifeste ainsi concrètement l'existence.

*(Extrait du document « Risquer la communauté éducative et ses lieux de parole », Engagements nationaux de l'Enseignement catholique, journée nationale des Assises du 4 décembre 2004)*

#### 1. Rôle du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a un rôle consultatif, un rôle d'information et de réflexion. Il aide le chef d'établissement à assurer l'unité de la communauté éducative, à coordonner les projets et à les inscrire dans les orientations données par la tutelle.

Il est informé des sujets relatifs aux orientations et aux projets de l'établissement. Il est consulté pour l'élaboration du projet éducatif et du projet d'établissement. Il peut formuler un avis ou faire des propositions sur les projets pédagogiques, la proposition de l'animation pastorale, l'ouverture de classes ou de formations nouvelles, le règlement intérieur, les horaires, les choix économiques et financiers, les projets d'investissement, etc.

#### 2. Composition du conseil d'établissement

##### a. Membres de droit :

- le chef d'établissement, président
- le président d'OGEC
- la présidente d'APEL
- Un représentant de la DDEC

b. Membres désignés :

- Un représentant des enseignants
- Un représentant du personnel non enseignant
- Des représentants des parents d'élèves : 1 par classe
- Des représentants des élèves : 1 par classe de cycles 2 et 3
- Le prêtre de la paroisse

c. Membres invités : Tout intervenant extérieur ou personne experte sur un point précis suivant l'actualité du conseil.

### 3. Fonctionnement

Le conseil d'établissement se réunit à l'initiative du chef d'établissement

« La fréquence des rencontres est laissée à l'appréciation de chaque établissement mais ne saurait être inférieure à deux fois par an » (article 122)

Tout représentant au conseil d'établissement est tenu à l'obligation de réserve. Nul ne doit porter atteinte à l'unité de l'établissement.

Les avis et/ou questions des membres du conseil d'établissement doivent être parvenus au chef d'établissement au minimum 7 jours avant la date du conseil, afin que celui-ci s'assure de leurs biens fondés et puissent les porter à l'ordre du jour.

#### Membres présents :

- Mélanie du LAC, Chef d'établissement
- M. HUGUET, président d'OGEC
- Mme DAVID-CUVELIER présidente d'APEL
- Mlle ABBO, ASEM, représentante du personnel
- Mmes FRANCOLON, SABOURIN, ESSELIN, VEDEL, RUBINI, ALBA : parents référents
- Mmes DESMET, REDON, DUBOIS, de BARDY, M. VARILLON, PLETAN, MARENAUD, enseignants
- Fleur ARRIVE, Ayko Carricondo-Alvarez, Gabriel RUBINI, Grégoire DARCO, Alaïa DEGUIL-ROBIN, Gabriel VELTE, élèves délégués

#### Informations générales sur l'école :

Effectif : 202 élèves (80 maternelles et 122 élémentaires) répartis sur 8 classes - en augmentation régulière depuis 5 ans. L'école compte 3 classes maternelles et 5

classes élémentaires. La répartition des élèves en 2018-2019 se fera en fonction des demandes d'inscription.

Mme du LAC demande aux parents de faire savoir autour d'eux que des inscriptions sont ouvertes pour la rentrée de septembre 2018.

### Intervention du président d'OGEC :

M. HUGUET fait une présentation de l'Ogec pour les enfants en leur expliquant le rôle de l'Ogec au sein de l'école.

### Intervention de la présidente de l'APEL

Mme DAVID-CUVELIER présente le rôle de l'Apel aux enfants présents.

### Intervention des représentants des élèves.

Ce que les enfants aimeraient :

- Avoir un panier de basket : l'Apel va se renseigner sur le coût d'un panier sur pied et d'un panier à accrocher.
- Une table de ping-pong en dur. Mme du Lac rappelle que l'école possède déjà une table de ping-pong amovible et que cette année la priorité est donnée à l'étude d'une structure de jeux pour les maternelles puisqu'ils n'ont presque plus de jeux depuis la suppression du tourniquet. Mme du Lac rappelle que ce projet est initié depuis plusieurs années et que grâce à une subvention obtenue par l'Apel ce projet devrait pouvoir se concrétiser ; si toutefois il n'interfère pas avec les cheminements qui vont devoir être prévus pour l'accessibilité handicapés.
- Mettre une cabane à la place du tourniquet. Un projet d'installation de structure de jeux est en cours.
- Un toboggan : Mme du Lac explique qu'il devrait y en avoir un dans la structure de jeux maternelles mais qu'il n'est pas prévu d'en mettre un pour les élémentaires car les infrastructures de sécurité à prévoir auraient un coût trop important pour l'école.
- Un tapis dans la cour pour pouvoir danser : l'ensemble des adultes présents demandent aux élèves délégués de revenir vers les enfants qui ont fait cette demande afin de la clarifier. Il semble évident à tous qu'un tapis ne pourrait pas rester à demeure dans la cour à cause de la terre et de la pluie et que cette demande doit être mieux explicitée pour être étudiée.

- De l'herbe synthétique au niveau du terrain de foot : l'Apel va se renseigner sur les coûts et la faisabilité. Mais ce projet semble impossible à mener dans notre école compte tenu des règles d'installation, du projet Adap et des coûts.
- Ils voudraient faire une boum dans l'année. Cela pourrait se faire au moment du loto. L'Apel réfléchit à l'organisation de la soirée d'après Loto des enfants qui ne lui a pas convenu l'année dernière. Une boum pourrait être organisée.
- Faire une comédie musicale. Le projet étant le cinéma cela semble adéquat aux enfants. Mme du Lac soumettra l'idée aux enseignants mais à ce jour cela ne semble pas être le projet final du thème cinéma.
- Faire une journée de la couleur pour défendre une cause. Un cross sera organisé le 24 novembre (le 30 en cas de pluie) pour l'Alliance syndrome Dravet. Les enfants devront trouver des sponsors pour financer leurs tours de cour de récréation. La couleur choisie est le violet puisque c'est celle de l'épilepsie. Les sommes récoltées par les enfants seront reversées à l'Alliance Syndrome Dravet.
- Peindre la bordure des arbres : le matériel est prêt mais le temps n'avait pas permis de le faire la dernière fois. Ce projet est toujours en cours et devrait être réalisé lors d'une matinée ensemble.
- Permettre de visionner des courts métrages entre midi et deux lorsqu'il pleut. L'école n'est pas équipée pour ce genre de projection puisqu'elle ne possède plus ni téléviseur ni lecteur DVD en état de marche. Cependant le thème étant le cinéma les enfants visionneront des courts métrages en classe et au cinéma.
- Des temps de lectures. Le mardi Marie-Annick Redon proposera des temps de lectures et le jeudi une bénévole de l'association Lire et faire lire proposera des temps de lecture également. Les enfants devront s'inscrire pour pouvoir y assister.
- Mettre des prises d'escalade sur l'un des murs de la salle de sport. Mme du Lac explique que la construction de la salle n'a pas été assez bien conçue au départ pour garantir la solidité des murs.
- Organiser des tournois de ping-pong comme les tournois de foot entre midi et 2. L'idée est jugée pertinente et Mme du Lac verra cela avec Vianney.
- Faire des vestiaires dans l'arrière grande salle de sport. Cela n'est pas possible la salle n'est pas adaptée.
- Se brosser les dents après déjeuner. Cela n'est pas possible à organiser il y a trop d'enfants dans l'école.
- Des ballons de Hand-ball. Les classes choisiraient si elles veulent jouer au foot ou au hand ball. L'équipe enseignante juge compliqué que les enfants se

mettent facilement d'accord sur le sport à chaque récré. L'idée n'est pas retenue pour l'instant.

- Enlever les bordures des arbres qui sont autour des tables. Elles sont effectivement dangereuses pour certaines et leur enlèvement va être étudié lors de la prochaine matinée ensemble.
- Enlever le rosier. L'assemblée n'est pas favorable à cette demande car l'école n'a pas beaucoup de fleurs. Les enfants sont invités au contraire à prendre soin du rosier et à expliquer aux autres enfants qu'il ne faut ni lui arracher ses fleurs ni ses feuilles.
- Les élèves de CP se plaignent que les maternelles les dérangent avec les vélos pendant qu'ils prennent leur goûter. Les enseignantes et le personnel de surveillance vont leur rappeler que les vélos ne doivent pas sortir de l'espace dédié et qu'ils doivent faire attention à ceux qui sont installés pour goûter.
- Ils voudraient pouvoir se servir tout seul à la cantine. Mme du Lac explique que projet est celui-là mais qu'il faut laisser le temps que le self soit bien maîtrisé et les enfants à l'aise avec la manipulation des couverts pour que cela puisse se faire. Il leur est rappelé qu'ils peuvent d'ores et déjà indiquer la quantité qu'ils souhaitent à Cathy et Isabel.
- Faire une journée informatique. Mme du Lac explique que les vidéoprojecteurs vont être opérationnels après les vacances de Toussaint et qu'ils vont donc avoir davantage accès à cet outil. Suite à la formation que les enseignants vont suivre en novembre certaines classes, à l'image de ce que font déjà les CM1, créeront peut-être leur blog de classe.
- Faire une journée uniforme et anglaise. Le 10 novembre les CM2 feront des scones et s'habilleront en uniforme.

Ce qu'ils regrettent :

- Certains enfants trouvent qu'ils mangent trop gras au self. Mme du Lac rappelle qu'il existe une commission restauration qui se réunit tous les 2-3 mois et que ce point sera donc abordé lors de la prochaine réunion. Elle explique cependant que les menus sont conçus par une diététicienne et que donc l'équilibre alimentaire est respecté. Les enseignants et le personnel présents sont étonnés de cette remarque car ils constatent beaucoup de gaspillage et de nourriture jetée lorsque des légumes sont au menu.
- Les CM1 et CM2 descendent trop tard au self. Mme du Lac viendra voir jeudi comment améliorer.

- Mettre un tableau à craie dans la cour. La demande est à réfléchir car si ce tableau était mis sous le préau cela générerait trop de poussière et de saleté pour les salles qui sont à côté.

Ce qu'ils trouvent bien :

- Les tableaux blancs à la place des tableaux verts.
- Les Vidéoprojecteurs interactifs qu'ils attendent avec impatience. Mme du Lac dit que leur installation commence le lendemain et devrait être achevée pour la rentrée des vacances de Toussaint.
- Le self.

#### Intervention des parents référents :

↪ Il a été demandé des explications sur le calendrier scolaire et notamment le début des vacances d'été le mardi 3 juillet. Mme du Lac rappelle que les enfants travaillent 4 samedis matins dans l'année et que cela représente donc 2 jours de classe. Ces samedis matins sont bien des temps de travail même si les enseignants en profitent pour mener des projets différents. Ils sont obligatoires et l'équipe enseignante regrette que beaucoup d'enfants manquent sur ces matinées. Mme du Lac et l'équipe enseignante déplorent aussi que de plus en plus de parents se permettent de partir en avance lors des congés et/ou font reprendre plus tard à leurs enfants. Ces agissements ne sont malheureusement plus marginaux mais répandus et perturbent le bon fonctionnement des apprentissages. Mme du Lac s'est entretenue à ce sujet avec l'Inspecteur d'Académie qui condamne fermement ces absences. Les seules absences justifiables sont celles pour maladie ou événement familial exceptionnel (décès).

↪ Mme du Lac rappelle que les enseignants ne feront pas rattraper le travail ou les évaluations manquées, ni ne donneront les devoirs en avance. Les parents doivent assumer leurs choix jusqu'au bout.

↪ En ce qui concerne la journée de formation du 16 novembre. Il est rappelé que cette formation se fait au bénéfice des enfants puisque l'équipe travaillera sur l'apport du numérique dans sa pédagogie et ce de façon à exploiter positivement les vidéoprojecteurs interactifs installés. Mme Dubois se permet aussi de rappeler que tout salarié a un droit et même un devoir de formation (elle rappelle que les enseignants ont aussi le droit de grève comme tout salarié). Mme du Lac rappelle qu'une garderie est organisée afin de ne pas pénaliser les parents qui ne pourraient pas garder leurs enfants.

↪ A propos de la journée des Communautés éducatives du 22 décembre. Mme du Lac rappelle que cette journée a été accordée à l'enseignement privé catholique depuis plus de 15 ans et qu'elle permet à toute l'équipe éducative

(enseignants et personnel) de pouvoir travailler ensemble pour le bien des enfants.

↪ Mme du Lac insiste sur le fait que les apprentissages des élèves ne pâtissent absolument pas de ces 2 journées "manquées" mais qu'au contraire elles permettent une meilleure interaction entre tous les intervenants auprès des enfants. Ce dont ils sont bénéficiaires.

↪ Une question à propos de la piscine en CP et CE1. Mme du Lac explique que le créneau accordé à l'école (vendredi 15h45-16h30) n'est pas compatible avec une participation de l'école à ces séances.

↪ Une question sur la vérification des devoirs en étude. Camille et Maïmouna vérifie les devoirs.

↪ Le bio à la cantine. Mme du Lac n'est pas favorable car on ne sait pas d'où vient le bio et que les normes peuvent varier d'un pays à l'autre. Les circuits courts sont privilégiés. La possibilité d'une alimentation tournée vers davantage de légumineuses est évoquée par Mme David-Cuvelier pour remplacer en partie les protéines animales. Mme du Lac s'engage à évoquer ce point avec la société de restauration lors de la prochaine Commission restauration. Il est également évoqué la possibilité de faire participer des représentants des parents à ces commissions. Mme du Lac y est favorable.

↪ Les toilettes de maternelles auraient besoin d'être modernisés. Tout le monde s'accorde sur ce point. M. Huguet, président d'Ogec, rappelle que le projet accessibilité handicapés est en cours et qu'il aura certainement des incidences sur ces toilettes mais également que l'école n'a pas les moyens à ce jour de refaire ces sanitaires. La question reste cependant dans les priorités.

↪ Une maman regrette que les enfants doivent rapporter un ballon lorsqu'ils en envoient un chez les voisins. Mme du Lac et l'équipe enseignante rappelle que les enfants ne sont pas obligés d'en racheter un mais qu'ils peuvent aller demander aux voisins de le récupérer. Il est expliqué quand même que les murs du côté cité sont très haut et qu'un ballon n'y part pas facilement. Les enfants doivent donc faire plus attention à maîtriser leurs tirs et dans le cas contraire se rendre compte que l'école est entourée de personnes qui n'apprécient pas de recevoir des ballons ou des cailloux. Ceci est une façon de les responsabiliser. Mme du Lac explique que 10 ballons ont été achetés en début d'année et qu'il n'en reste plus que 4. L'école n'achètera pas de ballons supplémentaires avant un long moment. Les enfants doivent donc faire attention ou assumer leurs actes.

Date du prochain Conseil d'établissement : mardi 6 mars (18h30-20h30)

Fin du Conseil d'établissement à 21h00

Merci à tous les participants.